

L'indice des fermages 2018 baisse de 3,04 %

26/07/2018



Actus Agricoles

Pour la 3e année consécutive, et au grand dam des bailleurs, l'indice national des fermages diminue de 3,04 % en 2018 pour s'établir à 103,05. Il sera applicable pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

L'arrêté du 20 juillet 2018, publié au Journal Officiel du 25 juillet précise que ce chiffre a été obtenu en retenant un indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 100,16 (indice base 100 en 2009) et un indice du prix du produit intérieur brut de 107,37 (indice base 100 en 2009) pour 2018.

Une formule légale permet d'actualiser son loyer :

Loyer n = loyer fixé dans le bail x (indice n / indice n-1).

Loyer 2018 = loyer par hectare en 2017 x 103,05/106,28.

Retrouvez [ici](#) l'arrêté du 25 juillet 2018.